N.° 7. fol.° 26.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C N

ABBAYE ROYALE DE S.T-GERMAIN-DES-PRÉS.

JE soussigné, fondé de la procuration générale de M. LENORMAND, *Fermier des réserves portées par le Bail général des revenus de ladite abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ladite procuration passée en minute devant M.e Cordier & son confrère, Notaires à Paris, le 19 Décembre 1766, reconnois avoir reçu de* Madame la veuve de Somon

ACADÉMIE NATIONALE DE [MÉDECINE]

Propriétaire d'une Maison rue des Cordelliers

la somme de six livres quinze sols

pour une année *échue au jour de Saint-Remi mil sept cent* soixante dix sept

à cause de douze sols parisis *de cens, dont* lad.te maison est chargée

chargés envers ladite Abbaye, dont quittance, sans préjudice des autres droits de ladite Abbaye.

FAIT à Paris, ce vingt neuv.e *jour d*'avril *mil sept cent* soixante dix huit.

3

Cavet